
Adresse de la société populaire de Millau (Aveyron) qui félicite la Convention sur le décret qui met à disposition de la République les biens des ennemis de la révolution, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Millau (Aveyron) qui félicite la Convention sur le décret qui met à disposition de la République les biens des ennemis de la révolution, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 474;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29584_t1_0474_0000_8

Fichier pdf généré le 30/01/2023

de draps, 1 couverture de Catalogne, et 334 livres d'assignats, pour le même objet. L'on a déposé sur l'autel de la patrie, 25 marcs, 3 onces d'argenterie, mais elle a été employée à l'armement et équipement du cavalier, à la construction du vaisseau dont on a parlé ci-devant et au soulagement de la classe indigente de la commune.

L'on a établi une maison de secours. Les citoyens aisés se sont empressés de faire des dons suffisants pour secourir tous les indigents de la commune. Un citoyen a offert de faire apprendre à ses frais un métier à quatre sujets choisis par les officiers municipaux. La Société a fait des fonds suffisants pour faire apprendre à deux ouvriers la fabrication du salpêtre, et pour monter les ateliers nécessaires. Les citoyens Jean-Baptiste Derivoine et Claude Marie Berchoux, ont fait don à la nation chacun de la finance d'un office de notaire qu'ils avaient. Louis Joseph Le Marchand des Mines, ci-devant sous-inspecteur des toiles a fait don d'une pension de 800 liv. qui lui avait été accordée lors de sa retraite de la dite place. Et Joseph Antoine Michel Berchoux, donne au profit de l'Etat les arrérages de deux années qui lui sont dûs, et ceux à échoir, jusqu'à la fin de guerre, de deux rentes viagères, la première de 108 liv. au principal de 1,200 liv. qu'il a placé dans l'emprunt d'octobre 1778 ; et la 2^e, de 80 liv., au principal de 1,000 liv. qu'il a mis dans l'emprunt de 7^{bre} 1783, sur la tête de Jean François Michon et sur la sienne.

CRÉTIN (*secrét.*).

25

L'agent national près le district de La Châtre prévient la Convention nationale que l'administration a vendu des biens d'émigrés estimés 252,000 liv., 401,600 liv., ce qui fait 149,600 liv. au-delà de l'estimation.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

26

La société populaire de Millau, département de l'Aveyron, remercie et félicite la Convention nationale de son décret qui met à la disposition de la République les biens des ennemis de la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Millau, 18 vent. II*] (3).

« Représentans du peuple,

Ce que vous demandèrent en notre nom des commissaires chargés de vous offrir l'or et l'argent, que nous venions d'enlever au fanatisme, vous l'avez décrété le 8 de ce mois. La France n'aura plus de propriétés pour ceux qui seront reconnus ennemis de sa Révolution. Les

(1) P.V., XXXV, 164. Bⁱⁿ, 23 germ. et 25 germ. (2^o suppl^t); M. U., XXXVIII, 379; C. Eg., n^o 603, p. 99; *Débats*, n^o 572, p. 409.

(2) P.V., XXXV, 164. Bⁱⁿ, 23 germ.; *Débats*, n^o 572, p. 407.

(3) C 300, pl. 1057, p. 34.

biens des auteurs du despotisme serviront désormais à consolider la République. Votre décret (qui va être mis à exécution dans ce district) a excité parmi nous les plus vifs applaudissements.

Poursuivez, nous vous le disons encore, poursuivez jusqu'au bout votre glorieuse carrière ; elle ne sera terminée que quand la France libre n'aura plus à combattre l'Europe esclave.

Grâces immortelles aux courageux défenseurs des droits du peuple, qui feront triompher sa cause avec des armes arrachées des mains de ses ennemis. Vive à jamais la République ! Vive son inébranlable soutien, la Montagne sacrée au sommet de laquelle éclatent les foudres vengeurs. »

BROUILLET (*présid.*), GENIEIS (*secrét.*),
DESCURET (*secrét.*).

27

Le conseil général de Montreuil-Bellay, département de Mayenne-et-Loire, annonce à la Convention nationale que les concitoyens ne reconnoissent plus d'autre culte que celui la raison ; ils ont déposé au district de Saumur 31 marcs d'argenterie, 730 livres de plomb et 2,000 livres de cuivre, provenant des dépouilles de leurs églises : l'un de ces temples est consacré à l'instruction publique. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Montreuil-Bellay, 28 pluv. II*] (2).

« Les républicains composant le conseil général de la commune de Montreuil-Bellay, département de Mayenne-et-Loire, district de Saumur, s'empressent de vous annoncer que leurs concitoyens reconnaissant les erreurs du fanatisme dans lequel ils avaient été élevés, y ont renoncé. Les temples sont fermés, et nous avons déposé au district de Saumur, pour être passé au creuset national, 31 marcs d'argenterie, 713 livres de plomb, et 2,000 livres de cuivre, provenant des dépouilles de nos ci-devant églises. L'un de ces temples est consacré à l'instruction publique. où trois fois par décade, la Société populaire de cette commune prêche la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République, et le respect et la soumission pour les lois émanées de votre sagesse ; fiers des principes que vous nous avez inculqués, et que nous défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, nous veillons sans cesse pour déjouer les manœuvres perfides qui pourraient y donner la plus légère atteinte. N'abandonnez pas le poste que vous avez si glorieusement rempli jusqu'à ce moment, que la liberté et l'égalité ne soient consolidées sur les bases que vous avez si sagement établies ; et que tous les tyrans de l'Europe sachent ce que peut un Français qui a conquis sa liberté et qui saura la défendre. »

GRIGNOY, DUGAUGUEZ, DAVY, NOBERT, COUBAREL,
THANDY, CAMENON, MIBAUTESFORT, ESTIENVRIN
(*maire*).

(1) P.V., XXXV, 164. Bⁱⁿ, 23 germ. et 30 germ. (2^o suppl^t); *Débats*, n^o 572, p. 408.

(2) C 297, pl. 1026, p. 18.